

# Chronique de l'école normale

Autor(en): **Barbey, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **62 (1933)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041435>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CHRONIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE

---

Le recrutement des élèves de l'École normale se fait selon un double critère : les renseignements fournis par les maîtres et les supérieurs des candidats et, d'autre part, les résultats de l'examen d'admission. Qui dit examen, dit chance ou malchance : c'est incontestable jusqu'à un certain point. La difficulté est d'apprécier ce certain point. La Direction de l'École normale a voulu diminuer le plus possible cette part du hasard en réorganisant les examens d'admission.

Jusqu'à ce jour, on menait de front les questions orales et écrites. A tout instant, les candidats étaient arrachés à leur rédaction ou à leurs problèmes, pour se voir invités à fournir un échantillon de leur suffisante diction, de leur intelligence du vocabulaire et de leur science grammaticale ; puis, on les sondait sur le terrain de l'histoire et de la géographie ; ils revenaient bientôt pour le calcul oral ; ils couraient déchiffrer quelque solfège pour tomber finalement entre les mains du médecin, chargé de jauger leurs aptitudes physiques. Une division du travail s'imposait. L'examen a été partagé en deux séances, l'une, écrite, qui eut lieu le 4 septembre et permit une première élimination ; l'autre, orale, le 9 septembre, jointe à la visite médicale, à la suite de quoi on prononça l'admission de 11 élèves aspirants, pour la première classe française, de 2 nouveaux pour la deuxième française et de 10 dans la deuxième classe de la section allemande reconstituée.

Premier avantage : les candidats ont pu travailler tranquillement, donner une mesure plus exacte de leurs capacités, et les examinateurs ont jugé en meilleure connaissance de cause.

Deuxième avantage : l'examen oral a été suivi par le corps inspectoral primaire au complet, accompagné de M. Firmin Barbey, inspecteur des écoles secondaires. M. le conseiller d'Etat Piller, directeur de l'Instruction publique, est venu en personne se rendre compte des résultats. MM. les inspecteurs ont été unanimes à lui déclarer que, premièrement, soit l'examen oral, auquel ils venaient d'assister, soit l'examen écrit, dont ils avaient étudié les documents et leur appréciation, sont demeurés dans les sages limites de ce qu'on est en droit d'exiger pour l'entrée à l'École normale ; deuxièmement, ils sont persuadés qu'on ne présente pas à l'École normale la « crème » des écoliers fribourgeois.

Cette constatation a engagé M. Piller à ouvrir une discussion opportune sur les moyens d'assurer un meilleur recrutement des futurs instituteurs. Sur la proposition de M. le directeur Fragnière, il a été décidé qu'on exigerait dorénavant, pour chaque candidat, le préavis de l'inspecteur respectif. Afin que ce préavis ne soit pas

qu'une formalité dépourvue de valeur, MM. les inspecteurs auront soin de s'enquérir, lors de leurs visites scolaires, des aspirants éventuels et de les examiner diligemment.

On a eu le plaisir de remarquer l'exemple déjà donné à ce point de vue par M. l'inspecteur Gutknecht.

Grâce à cette double mesure : examens moins « bousculés » et renseignements plus précis, le double critère d'admission à l'Ecole normale jouera dorénavant un rôle encore plus sûr. On peut espérer en particulier que la collaboration des inspecteurs et de l'Ecole normale, inaugurée dans une atmosphère de pleine confiance mutuelle, assurera au pays de Fribourg un corps enseignant futur qui marche fidèlement sur les bonnes traces de l'actuel.

LÉON BARBEY.

---

## Réunion de la Société fribourgeoise d'Education à Romont, le 10 juillet 1933 (suite et fin)

---

Le Comité d'organisation avait évalué à deux cent cinquante le nombre des convives, or, c'est trois cent trente places qu'il faut trouver au dernier moment. Le renom d'hospitalité dont jouit Romont n'est certes pas étranger à cette affluence. Dans la salle pavoisée par les soins de notre ami Jæger et des institutrices romontoises, une salve d'applaudissements annonce l'arrivée de M. le conseiller fédéral Musy. Le banquet s'annonce magnifique. M. le Dr Savoy ouvre les feux oratoires en saluant tous les hôtes distingués qui ont répondu à l'invitation de la Société fribourgeoise d'Education. Il félicite le corps enseignant d'avoir donné l'exemple du sacrifice et d'avoir prouvé ainsi son patriotisme, son esprit chrétien et sa charité. Il souhaite l'union des autorités fédérales et cantonales, pour le bien du pays.

M. le Président investit ensuite des fonctions de major de table M. le professeur Chatton qui inaugure son service en nous donnant lecture des télégrammes de sympathie envoyés par M. l'abbé Fragnière, directeur de l'Ecole normale ; M. Thomas, au nom de la Société valaisanne d'éducation ; M. le juge fédéral Python ; M. James Glasson, président du Grand Conseil ; M. Jean Oberson, président du tribunal ; M. Dalbard, supérieur du Séminaire. Il annonce aussi le régal littéraire dont Romont va, tout à l'heure, gratifier ses amis et donne la parole à M. le Dr Jambé, représentant des autorités locales. Il nous serait agréable de reproduire ici tous les discours avec leur abondance de pensées et leurs lyriques envolées, mais la place nous manque.

Nous ferons simplement une gerbe des plus belles fleurs d'éloquence écloses au cours de ce banquet !

M. le Dr Jambé, donc, adresse au corps enseignant et aux autorités le salut de cordiale bienvenue de la cité glânoise. Il adresse un hommage spécial au prélat distingué qui donne à notre diocèse l'exemple d'une bonté et d'une activité peu communes. « Grâce au dévouement du corps enseignant et à son esprit patriotique, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance ; c'est pourquoi je lève mon verre à la prospérité et au progrès constant de la Société fribourgeoise d'Education ! » Pour remercier le porte-parole du chef-lieu glânois, la chorale des instituteurs exécute, avec souplesse et chaleur, le superbe « Salut printanier » de Sturm, texte français